



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 04 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE
29/01/2026

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Cindy PRALONG	Mme Magali MANUOHALALO
M. Philippe BLAISE	M. Emmanuel BERART
Mme Naïa WATEOU	M. Eric MELTESALE
M. Christophe DELESSERT	M. Bernard LAVANDIER
Mme Charlotte THAI AWE	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Nicolas BRIGNONE
Nombre de présents	: 37	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	M. Luc BRUN
Nombre de votants (10 procurations)	: 47	M. Joseph BOANEMOA	Mme Valérie LAROQUE
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Stéphanie PAIMAN
		Mme Veylma FALAE	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Jeanne POELLABAUER	M. Patrick SAKOUMORI
		Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Vaimoe ALBANESE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-51
relative au débat sur les orientations budgétaires 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 4 février 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 212-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/2 du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - TOUTES DIRECTIONS | 1 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à la réglementation, ce rapport présente la situation financière de la collectivité au regard d'un contexte économique local très contraint. Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires (DOB), permettant au conseil municipal de définir les priorités politiques et les trajectoires financières pour les années à venir.

I. LES PERSPECTIVES 2026-2028

Il convient d'appréhender la trajectoire financière de la Ville pour la période 2026-2028, en évaluant ses marges de manœuvre, sa capacité d'épargne, son niveau d'endettement et sa solvabilité.

Les hypothèses retenues pour la période sont les suivantes :

A. Hypothèse 1

Cette hypothèse s'appuie sur une prévision de l'assiette nette des dotations prudentielle à 98 milliards de francs CFP :

- en recettes de fonctionnement :

- ✓ fiscalité : -17 %
- ✓ dotations : -5 % (FIP à 3,5 milliards de francs CFP)
- ✓ recettes propres : -3 %
- ✓ recettes exceptionnelles : -98 %

- une évolution mécanique des charges de personnel,

- la rationalisation des dépenses de gestion,

- un ajustement du niveau des subventions et des contributions,

- fin du dispositif de solidarité républicaine à partir de 2027 (448 millions de francs CFP),

- un niveau d'investissement de 4,2 milliards de francs CFP en 2026

B. Hypothèse 2

Cette hypothèse s'appuie sur une prévision de l'assiette nette des dotations à 101 milliards de francs CFP, conformément aux simulations présentées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et sous réserve de la compensation de recettes attendue de l'État.

Dans ce scénario, la quote-part des communes au titre du FIP s'élèverait à 16,1 milliards de francs CFP (contre 15,8 milliards de francs CFP en 2025). Pour Nouméa, le FIP atteindrait 3,7 milliards de francs CFP, soit une augmentation de 200 millions de francs CFP par rapport aux prévisions de l'hypothèse 1.

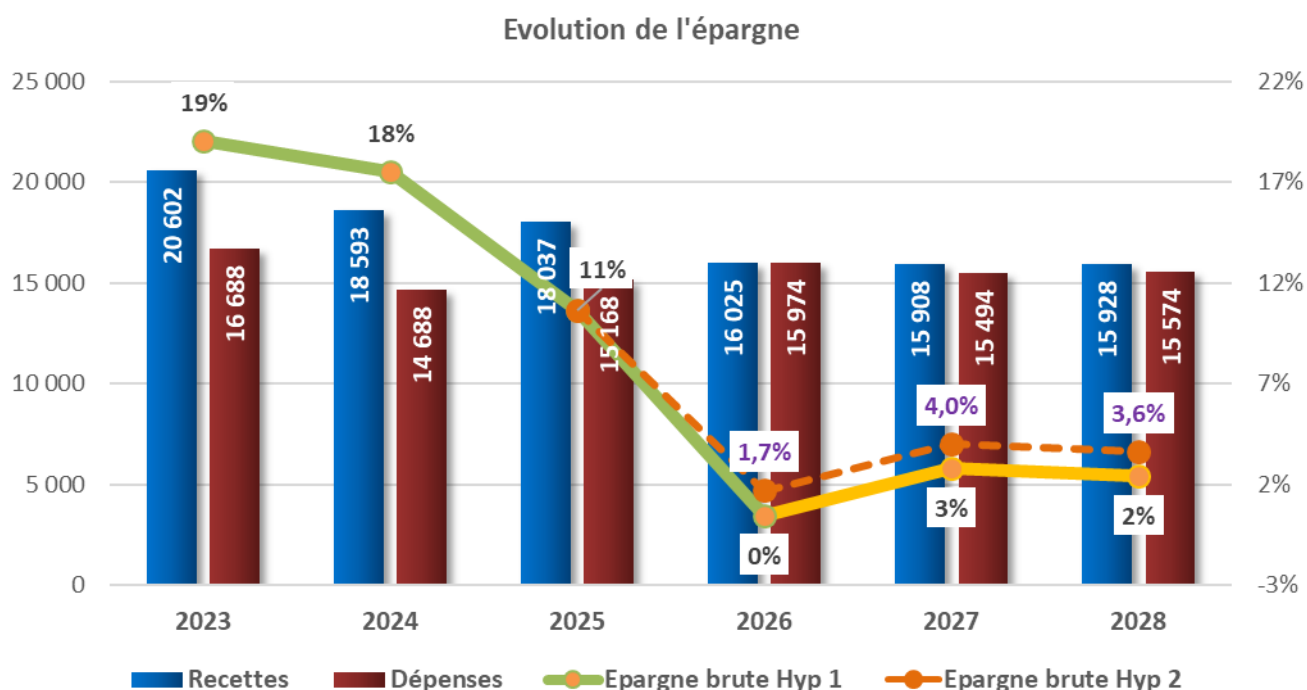
Les autres paramètres de projection demeurent inchangés.

1. L'évolution de l'épargne

Hypothèse 1	2026	2027	%	2028	%
Recettes de fonctionnement	16 025	15 908	-0,7%	15 928	0,1%
Fiscalité	5 049	5 066	0,3%	5 083	0,3%
Dotations	7 027	7 027	0%	7 027	0%
Recettes propres	3 812	3 815	0,1%	3 818	0,1%
Produits exceptionnels	137	0	-100%	0	-
Dépenses de fonctionnement	15 974	15 494	-3%	15 574	0,5%
Dépenses de gestion	6 156	5 937	-3,6%	5 937	0%
Personnel (y compris refacturation)	7 689	7 789	1,3%	7 890	1,3%
Subventions, contributions	1 892	1 550	-18%	1 550	0%
Intérêts de la dette	237	218	-8,2%	197	-9,6%
Epargne brute	51	414		354	

Dans l'hypothèse 2, l'évolution de l'épargne s'établit comme suit :

Hypothèse 2	2026	2027	%	2028	%
Recettes de fonctionnement	16 225	16 108	-0,7%	16 128	0,1%
Fiscalité	5 049	5 066	0,3%	5 083	0,3%
Dotations	7 227	7 227	0%	7 227	0%
Recettes propres	3 812	3 815	0,1%	3 818	0,1%
Produits exceptionnels	137	0	-100%	0	-
Dépenses de fonctionnement	15 974	15 494	-3%	15 574	0,5%
Dépenses de gestion	6 156	5 937	-3,6%	5 937	0%
Personnel (y compris refacturation)	7 689	7 789	1,3%	7 890	1,3%
Subventions, contributions	1 892	1 550	-18%	1 550	0%
Intérêts de la dette	237	218	-8,2%	197	-9,6%
Epargne brute	251	614		554	



Sur la période 2026-2028, le niveau d'épargne de la collectivité subit une dégradation critique, oscillant entre 0% et un maximum de 4 % (selon l'hypothèse 2) des recettes de fonctionnement. Cet effondrement de la capacité d'épargne de la commune résulte de la chute brutale de ses ressources : hors indemnités exceptionnelles d'assurances (5 milliards de francs CFP), les recettes moyennes passent de 19 milliards de francs CFP sur la période 2023-2025 à 16 milliards de francs CFP sur la période 2026-2028, soit une perte sèche de 3 milliards de francs CFP.

La crise de mai 2024 a durablement altéré les ressources de la Ville, avec un impact évalué à -4,6 milliards de francs CFP entre 2023 et 2028, dont -2,7 milliards de francs CFP sur les centimes additionnels et -1,4 milliard de francs CFP sur le FIP.

En l'absence de perspectives de redressement de l'assiette fiscale, la fiabilité des projections pluriannuelles reste soumise à de fortes incertitudes.

La mise en œuvre du scénario 2 par la Nouvelle-Calédonie permettrait à la Ville de bénéficier d'une dotation complémentaire de 200 millions de francs CFP au titre du FIP. Cet apport porterait le taux d'épargne à un maximum de 4 % des recettes de fonctionnement.

En matière de fiscalité, les taux demeurent inchangés à savoir :

Taux des centimes additionnels		Taxe sur l'électricité	Taxe sur les jeux
Contribution des patentes	60 %		
Droits de licence	60 %		
Contribution foncière	60 %	9 %	10 %
IRVM	25 %		
Droits d'enregistrement	30 %		

En revanche, les dépenses de fonctionnement sont contenues sur l'ensemble de la période : elles s'établissent en moyenne à 15,5 milliards de francs CFP sur 2023-2025 et sont projetées à 15,7 milliards de francs CFP sur 2026-2028. Cette trajectoire témoigne d'un effort de maîtrise des charges, notamment des charges de personnel, avec une évolution contenue à seulement 200 millions de francs CFP correspondant au Glissement-Vieillesse-Technicité.

L'analyse des marges de manœuvre pour la période 2026-2028, examinée indépendamment des cycles précédents, met en évidence une rupture critique. Dès l'exercice 2026, la trajectoire financière révèle une épargne brute insuffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

2. L'évolution des programmes d'investissement et leur financement

	2026	2027	2028
Programme d'investissement (hors dette)	4 200	4 000	4 000
Epargne nette	-1 148	-729	-811
Subventions	1 523	800	800
Emprunt	0	0	0
<hr/>			
Remboursement du capital de la dette	1 199	1 143	1 165

Les projections actuelles conduisent à une impasse : le niveau critique de l'épargne brute rend l'autofinancement insuffisant et ferme tout accès à l'emprunt, même dans l'hypothèse 2. Dans ces conditions, en ne prenant en compte que le seul exercice budgétaire considéré et sans ressources supplémentaires pour restaurer l'épargne et assurer le remboursement du capital de la dette, la Ville ne serait plus en mesure de financer une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

3. Le taux d'endettement

En l'absence de nouveaux recours à l'emprunt sur la période 2026-2028, l'encours de la dette communale amorcera une phase de désendettement mécanique. Celui-ci s'établirait à 7,5 milliards de francs CFP à l'horizon 2028, contre 12,2 milliards à la clôture de l'exercice 2025. Cette trajectoire permet de maintenir le taux d'endettement bien en deçà du seuil de vigilance de 150 % préconisé par les partenaires bancaires.

Taux d'endettement	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hypothèse 1	67,1 %	81,4 %	53 %	61,3 %	54,5 %	47,2 %
Hypothèse 2	67,1 %	81,4 %	53 %	60,5 %	53,9 %	46,6 %

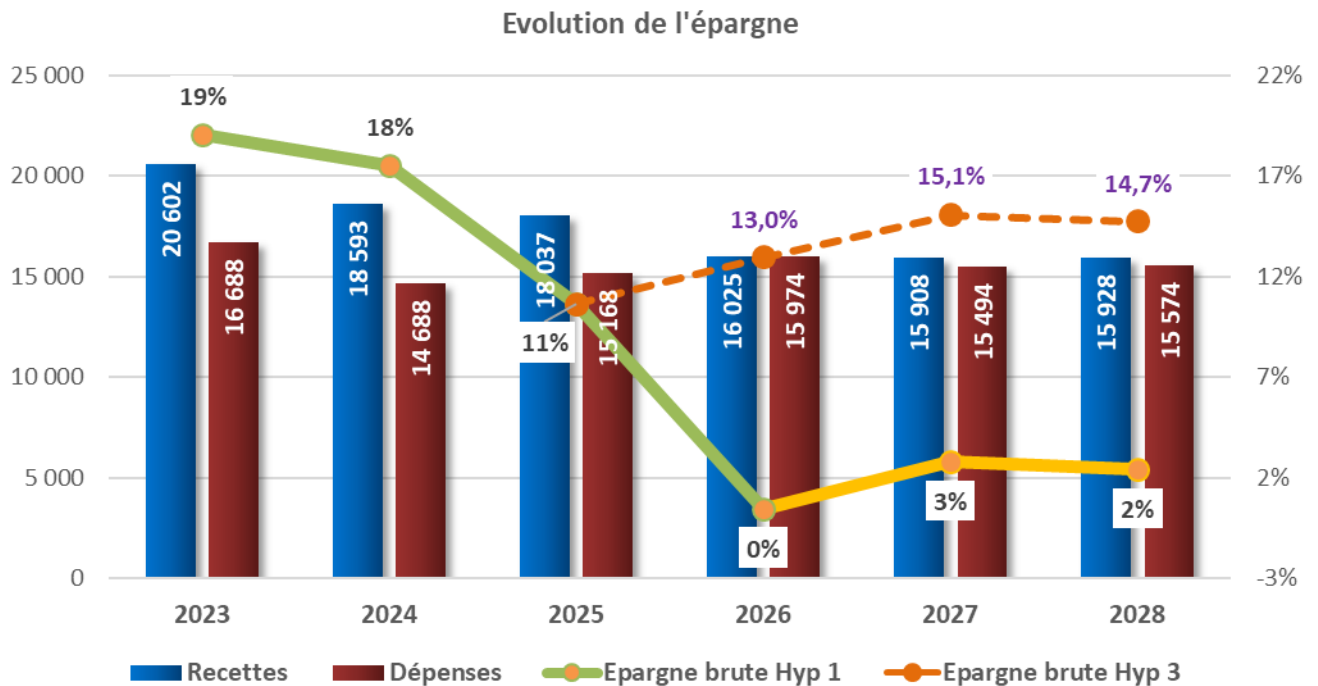
4. L'impact sur la capacité de désendettement

La dégradation brutale de l'épargne, consécutive à l'effondrement des ressources, altère directement la capacité de désendettement de la collectivité. Alors que la Ville s'inscrivait jusqu'en 2025 dans une trajectoire vertueuse, conforme aux standards bancaires (avec une capacité de désendettement inférieure à 7 ans), le respect du ratio de solvabilité ne peut plus être garanti sur la période 2026-2028.

Solvabilité	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hypothèse 1	3,5	4,5	5	133,2	19,5	19,6
Hypothèse 2	3,5	4,5	5	39,2	14,1	13,6

Pour restaurer la structure financière de la Ville, un apport de recettes complémentaires de 2,3 milliards de francs CFP par an dès 2026 est indispensable pour :

- reconstituer une épargne brute permettant de couvrir le capital de la dette ;
- rétablir la capacité de désendettement,
- restaurer la confiance des prêteurs et retrouver un accès à l'emprunt ;
- engager une programmation pluriannuelle d'investissement cohérente et soutenable pour la prochaine mandature.



Ce complément de ressources ne pourra toutefois se concrétiser sans une relance économique globale du pays. Il repose impérativement sur la mise en œuvre de réformes structurelles profondes par la Nouvelle-Calédonie, indispensables pour redresser durablement les finances publiques territoriales. Ce n'est qu'à travers une stabilisation institutionnelle que pourra être restaurée la confiance des acteurs économiques et financiers, condition *sine qua non* d'un retour à une trajectoire de croissance et d'investissement pour la ville de Nouméa.

II. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE). Pour mémoire, les AP et les AE définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des crédits de paiement (CP) qui représentent le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

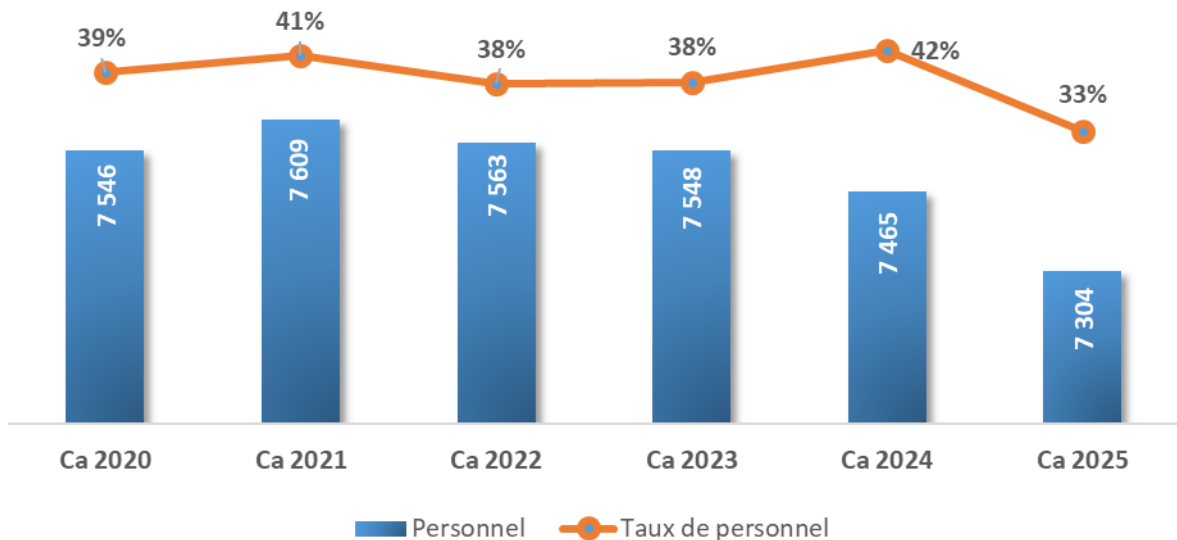
Fin 2025, le budget communal compte 53 AP et 13 AE votées, représentant un montant global de dépenses de 37 milliards de francs CFP dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT			
		CONSOMMES	CP 2026	CP 2027	CP 2028
ACQUISITION MOBILIER ET MATERIEL	141 010 907	55 360 974	41 700 000	43 949 933	0
BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	1 886 480 243	1 587 274 667	179 505 784	119 699 792	0
MATERIELS DE TRANSPORT & ENGINES	380 573 304	202 335 823	176 239 400	1 998 081	0
INFORMATISATION DES SERVICES	740 353 979	671 548 798	52 631 000	16 174 181	0
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	1 248 438 052	944 249 061	144 141 650	160 047 341	0
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	1 791 862 880	1 253 477 930	303 600 000	234 784 950	0
EQUIPEMENTS CULTURELS	349 869 441	264 727 656	11 618 056	11 618 056	61 905 673
EQUIPEMENTS SPORTIFS	897 884 258	700 658 775	100 000 000	97 225 483	0
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 393 036 297	742 705 110	225 938 568	424 392 619	0
PROGRAMME EAU & ASSAINISSEMENT	5 879 961 666	5 458 261 667	326 906 000	60 000 000	34 793 999
PROPRETE URBAINE	382 058 805	382 058 805	0	0	0
AMENAGEMENTS DE VOIRIE	6 015 194 620	4 122 735 004	1 558 800 000	333 659 616	0
DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	2 045 467 226	1 177 864 149	638 561 433	229 041 644	0
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	1 321 191 822	887 333 299	343 000 000	90 858 523	0
AMENAGEMENTS URBAINS	2 286 034 679	2 286 034 679	0	0	0
ESPACES VERTS ET PUBLICS	3 617 937 245	2 956 308 266	182 683 867	101 000 000	377 945 112
RECONSTRUCTION	2 500 636 000	1 668 202 882	428 000 000	404 433 118	0
TOTAL AP	32 877 991 424	25 361 137 545	4 713 325 758	2 328 883 337	474 644 784

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT			
		CONSOMMES	CP 2026	CP 2027	RAF
INFORMATISATION DES SERVICES	224 753 083	142 146 377	35 000 000	47 606 706	
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	209 837 688	78 378 962	39 600 000	91 858 726	
ANIMATIONS	192 978 375	126 237 941	49 957 000	2 339 800	14 443 634
PROPRETE URBAINE	2 551 000 000	1 231 356 962	1 045 550 000	274 093 038	
AMENAGEMENTS URBAINS	580 000 000	157 770 914	249 000 000	173 229 086	
CONSOMMABLES	209 490 000	-	209 490 000		
TOTAL AE	3 968 059 146	1 735 891 156	1 628 597 000	589 127 356	14 443 634

III. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution des charges de personnel



Hors refacturation des frais de personnel aux budgets annexes, les charges de personnel ont connu une relative stabilité entre 2019 et 2023, s'établissant en moyenne à 7,6 milliards de francs CFP (selon les comptes administratifs). Une tendance à la baisse est observée par la suite, avec 7,4 milliards de francs CFP en 2024 et 7,3 milliards pour 2025.

Grâce aux efforts entrepris par la collectivité depuis 2018, les effectifs ont diminué entre 2019 et 2025. En dépit du recrutement de gardiens et stewards de proximité au sein de la police municipale fin 2025, entraînant une légère augmentation, le nombre d'agents s'établit désormais à 1 101 hors Caisse des écoles et CCAS, ce qui représente tout de même une baisse globale de 9,7 % des effectifs depuis 2018.

Cette réduction de la masse salariale résulte d'une gestion stricte des ressources humaines mise en place depuis plusieurs années, notamment par la poursuite de la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) ainsi que par la réorganisation de l'ensemble des services.

La proposition de masse salariale au budget primitif 2026 s'élève à 7,59 milliards de francs CFP, soit une diminution de 0,68 % (52,42 millions de francs CFP) par rapport au budget primitif voté en 2025. Cette diminution s'inscrit dans les efforts financiers que doit mettre en œuvre la collectivité, et ce en prenant en compte les augmentations de charges patronales, la poursuite des déroulements de carrière des agents (glissement-veillesse-technicité GVT) et les nouveaux effectifs DPM en année pleine.

Compte tenu du manque de visibilité sur la réforme du RUAMM et sur d'autres réformes non finalisées (statut de la filière sécurité, temps de travail, décloisonnement et calcul des heures supplémentaires), aucune inscription budgétaire n'a été spécifiquement prévue. Ces réformes, si elles sont adoptées en cours d'année, devront donc, pour être financées, faire l'objet d'une décision modificative du budget.

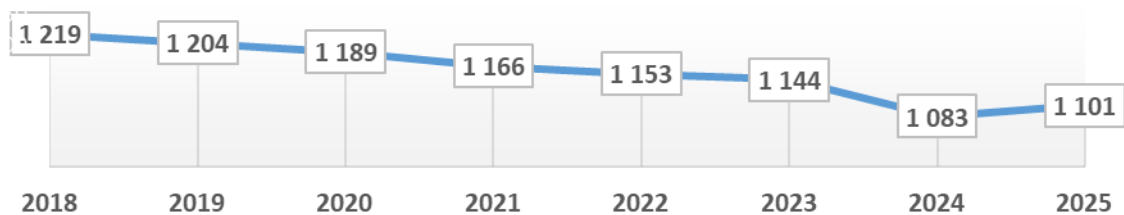
Durée du temps de travail

Concernant la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur.

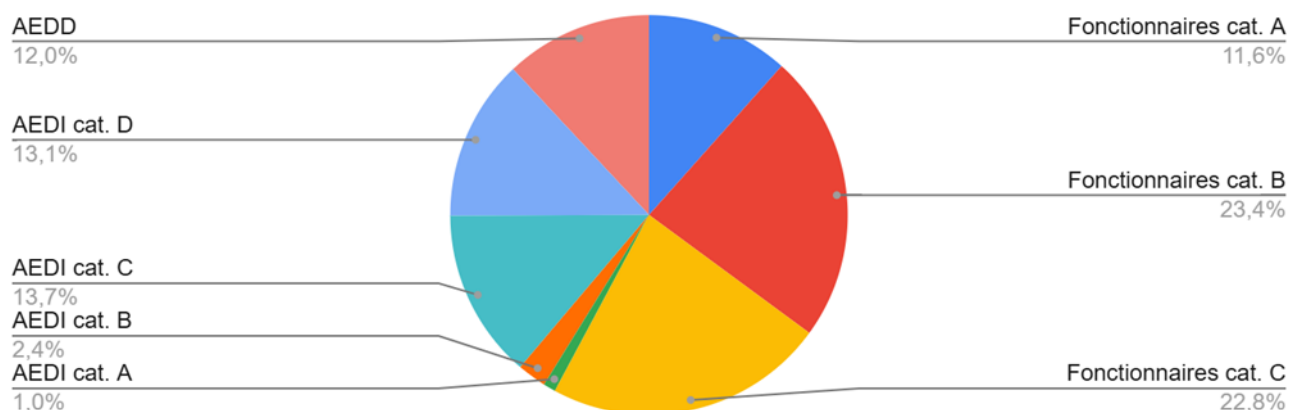
Répartition des effectifs

A fin 2025, la Ville comptait 1 101 agents. L'évolution des effectifs est illustrée comme suit :

Evolution des effectifs



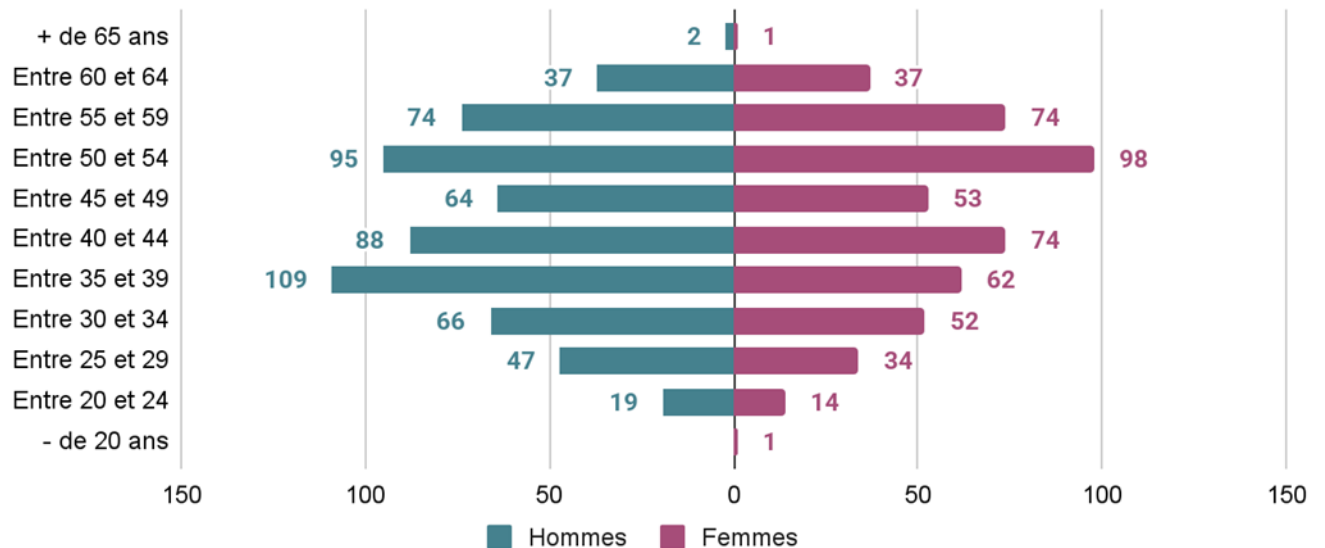
Répartition des effectifs 2025 par statut



Au 31 décembre 2025, la répartition des effectifs demeure stable par rapport à 2024, avec 57,86 % de fonctionnaires pour 42,14 % de contractuels.

On note toutefois une légère évolution au sein des effectifs contractuels : la part des AEDD a augmenté, passant de 10 % en 2024 à 12 % en 2025. Cette hausse est due à la création de 10 postes de stewards de proximité supplémentaires au sein de la direction de la police municipale à la fin de l'année 2025.

Pyramide des âges au 31/12/2025



Pour l'année en cours, la tendance globalement précédemment observée s'inverse, démontrant un rajeunissement des effectifs : 51,41 % des agents ont 44 ans ou moins. Il est toutefois important de noter que la tranche d'âge des 50 à 54 ans reste la plus représentée, regroupant 17,53 % des effectifs après avoir atteint 18,01 % en 2024.

La répartition par genre est quasiment à l'équilibre avec 500 femmes pour 601 hommes, soit respectivement 45,41 % et 54,59 % de l'effectif total. Ces chiffres marquent une légère évolution par rapport à 2024, où l'on comptait 499 femmes (46,08 %) et 584 hommes (53,92 %).

Rémunérations et avantages

La rémunération mensuelle nette minimale (pour un temps complet) est de 155 601 francs CFP. La rémunération médiane est de 291 950 francs CFP et la rémunération moyenne est de 326 284 francs CFP.

Le régime indemnitaire de la Ville est fixé par la délibération n° 2023/1642 du 20 décembre 2023, en application des délibérations du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant les avantages en nature, et conformément à l'article L.123-1-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, une délibération annuelle du conseil municipal attribue des véhicules de fonction à certains agents. Cet avantage fait l'objet d'une déclaration fiscale en fonction de la cylindrée du véhicule.

Enfin, en 2025, les agents de la Ville ont bénéficié de titres repas à raison de 4 000 francs CFP maximum par mois financés par la Ville, à l'exception des policiers et des pompiers qui bénéficient d'indemnité de panier repas.

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET Débat sur les orientations budgétaires 2026

P.J. - 1 projet de délibération
 - 1 annexe

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2026 ainsi que les perspectives pour la période 2026-2028.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2025

D'après les tendances conjoncturelles publiées par l'IEOM en décembre, la Nouvelle-Calédonie reste confrontée à une situation économique fortement dégradée, caractérisée par les conséquences persistantes des émeutes de mai 2024, la crise du secteur nickel et une forte incertitude institutionnelle.

Les soldes d'opinion des entreprises sur l'activité restent négatifs (-0,7 point) malgré une légère amélioration (+0,4 point), reflétant le pessimisme des professionnels.

Sur les crédits bancaires, la production totale de crédits aux entreprises (hors découverts) diminue en rythme annuel (-16,5 %) au 3^{ème} trimestre 2025 (proche des plus bas niveaux historiques). La production de crédits à la consommation progresse fortement au 3^{ème} trimestre (+36,1 %). Ils représentent désormais 51 % des nouveaux crédits aux particuliers, surpassant les crédits à l'habitat (40%). Le solde d'opinion sur l'investissement reste négatif pour le 7^{ème} trimestre consécutif, reflétant l'absence durable de perspectives et la réticence des chefs d'entreprise à investir dans ce climat incertain.

L'emploi salarié privé subit une forte diminution. Plus de 10 000 emplois ont été perdus entre le 1^{er} trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, soit une baisse de 15,6 %.

Quant à la consommation des ménages, elle poursuit son repli.

Le secteur du BTP est au point mort, illustré par des ventes de ciment à leur plus bas niveau historique. Cette situation est entretenue par le manque de perspectives et un investissement des entreprises durablement insuffisant.

Malgré une hausse de la production due à un effet de base post-crise, le cours du nickel se replie et l'avenir du secteur reste incertain.

La dégradation de l'emploi et la vulnérabilité des ménages augmentent les dépenses sociales tout en réduisant les cotisations. La perte de plus de 10 000 emplois salariés privés réduit drastiquement l'assiette des cotisations sociales.

La situation financière des comptes sociaux était déjà critique avant les émeutes et l'augmentation massive du nombre de chômeurs accentue ce déséquilibre (moins de recettes, plus de charges).

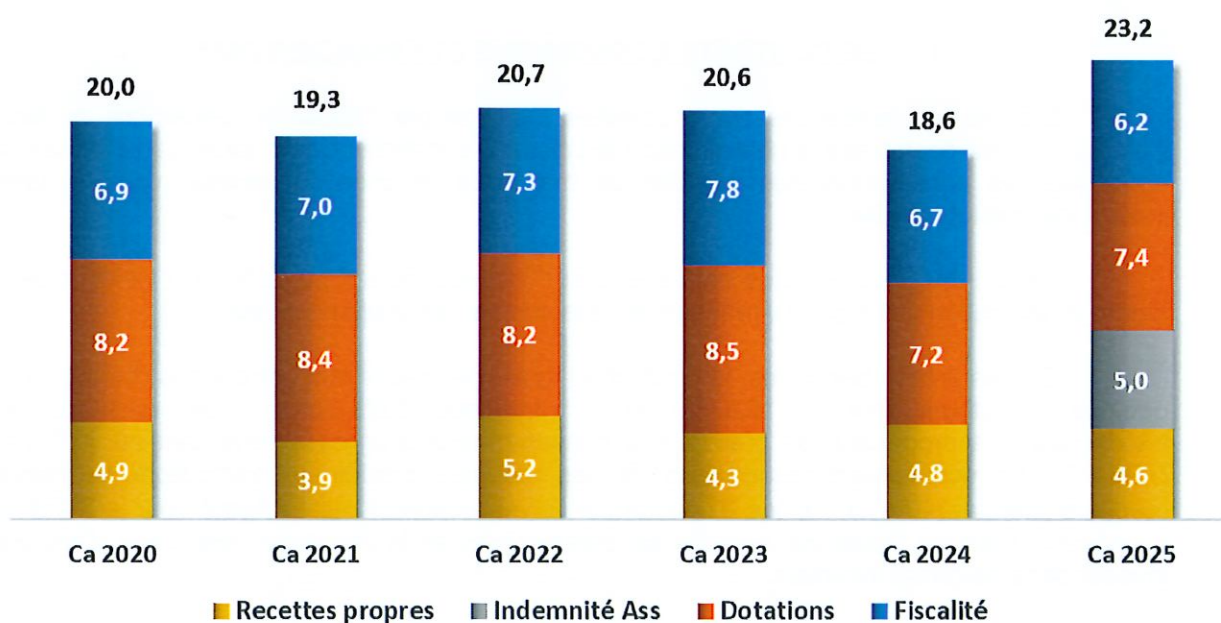
Les destructions (émeutes de mai 2024) ont eu un lourd bilan matériel, nécessitant des aides (chômage lié aux exactions, chômage partiel). Ces dispositifs ont pesé lourdement sur les dépenses publiques ou sociales au cours de l'année.

Face à ces déficits de recettes et ces besoins accrus en dépenses sociales, le territoire est contraint de s'appuyer davantage sur l'aide extérieure. Le pays demeure fortement dépendant des aides en provenance de l'Hexagone, conditionnées par la mise en œuvre de réformes structurelles tant sur les dépenses publiques que sur le modèle économique calédonien.

II. LA SITUATION DE LA VILLE SAUVEGARDEE

1. Une épargne satisfaisante

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



En 2025, les recettes réelles de fonctionnement affichent une progression de 4,6 milliards de francs CFP par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par la perception de l'indemnisation exceptionnelle des assurances de 5 milliards de francs CFP pour les infrastructures et équipements détruits lors des émeutes de 2024.

Ainsi, sans prendre en compte cette recette exceptionnelle, les recettes réelles de fonctionnement chutent à 18,2 milliards de francs CFP, soit -400 millions de francs CFP par rapport à 2024. Cette diminution vient d'une réduction des recettes fiscales issues des centimes additionnels (-466 millions de francs CFP).

Les recettes fiscales de la Ville subissent une érosion continue, amplifiée par la crise que traverse le pays depuis 2024. Après une chute brutale de 1,1 milliard de francs CFP en 2024 (-15 %), la baisse s'est accentuée en 2025 avec une perte supplémentaire de 500 millions de francs CFP (-7 %). Au total, la Ville a enregistré une baisse cumulée de ses recettes fiscales de -1,6 milliard de francs CFP depuis 2023.

Les recettes propres enregistrent également une diminution de 200 millions de francs CFP due principalement à la baisse des recettes exceptionnelles (baisse des produits de cession d'immobilisations par rapport à l'exercice précédent).

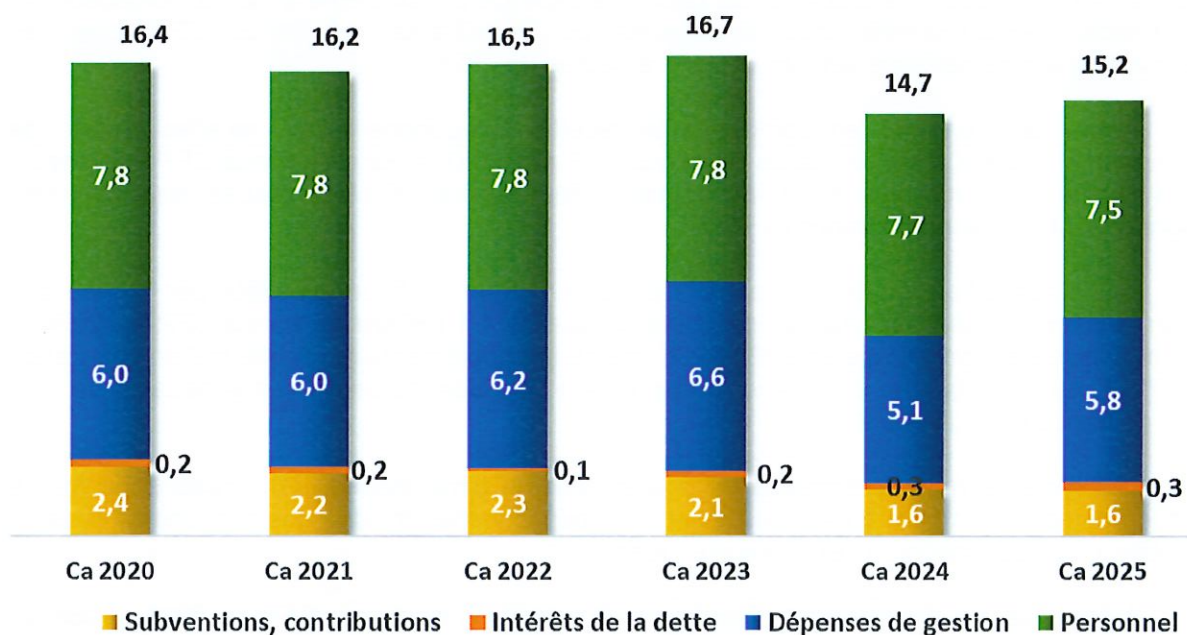
À l'inverse, les dotations progressent de 200 millions de francs CFP en 2025, grâce au réajustement du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) au titre de l'exercice 2024.

Cependant, les lourdes pertes fiscales enregistrées au budget de la Nouvelle-Calédonie depuis 2024 ont mécaniquement réduit l'assiette nette des dotations reversées aux collectivités. La dotation perçue par la Ville est passée de 4,84 milliards de francs CFP en 2023 à 3,67 milliards en 2024, pour s'établir à 3,61 milliards de francs CFP en 2025. Au total, la Ville a subi une perte cumulée de 1,2 milliard de francs CFP au titre du FIP sur cette période.

L'indemnisation perçue des assurances a permis à la Ville d'engager les premiers chantiers de reconstruction.

En réponse à la chute brutale de ses ressources, la Ville a été contrainte d'opérer des ajustements budgétaires drastiques sur ses dépenses, en favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement. Cette stratégie engagée depuis 2024 s'est avérée indispensable pour préserver sa situation financière. En 2025, cet effort a permis d'abaisser le niveau des dépenses de 1,5 milliard de francs CFP par rapport à 2023, comme l'illustre la refonte de la ventilation par catégories de dépenses présentée ci-après.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en MF)



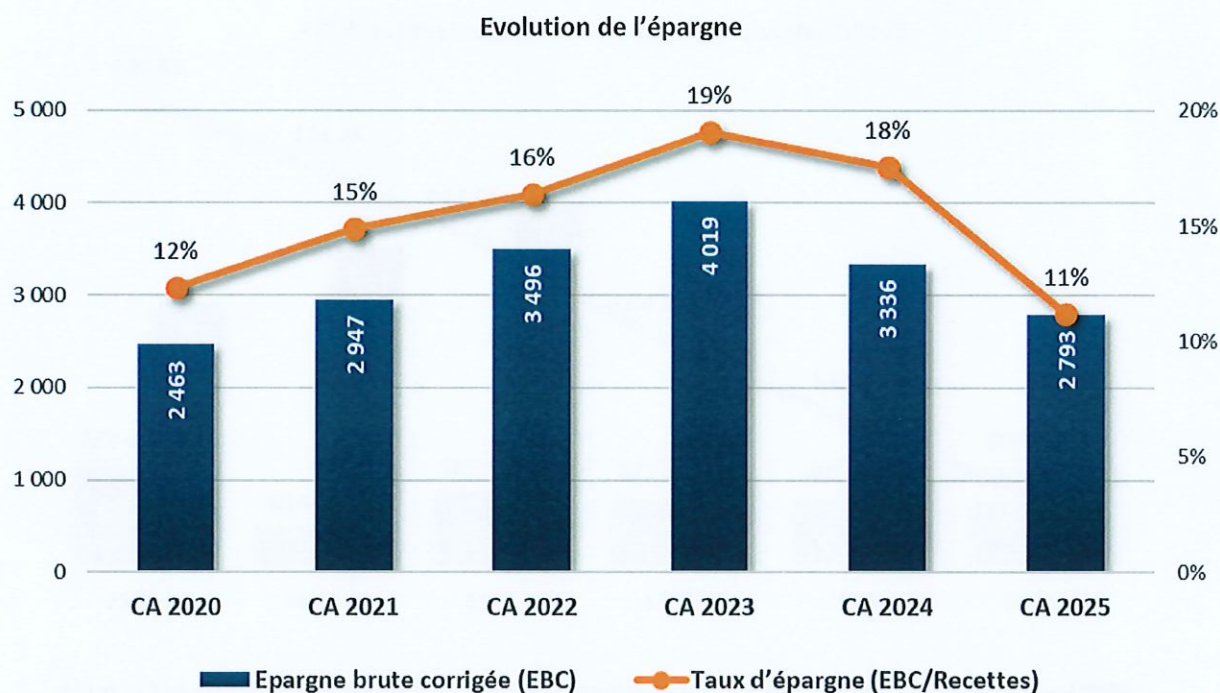
Après une diminution de 2 milliards de francs CFP opérée en 2024, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse contenue de 482 millions de francs CFP en 2025. Les dépenses de personnel ont diminué de 200 millions de francs CFP, les dépenses de gestion ont augmenté de 700 millions de francs CFP tandis que les subventions et contributions ainsi que les charges financières ont été stabilisées.

En matière de personnel, la Ville réaffirme sa stratégie de maîtrise de sa masse salariale par plusieurs leviers opérationnels : le non renouvellement systématique des départs à la retraite et des postes vacants et la limitation stricte des heures supplémentaires. Ainsi, la Ville a réduit sa masse salariale de 200 millions de francs CFP par rapport à 2024 et de 300 millions de francs CFP par rapport à la période 2020-2023.

Concernant les dépenses de gestion, l'augmentation reflète principalement les coûts opérationnels des services rétablis après la crise de 2024 et les besoins de maintenance des infrastructures restantes. Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du patrimoine, des espaces verts et de la voirie (459 millions de francs CFP), des premiers travaux d'aménagement du lotissement de N'Du (155 millions de francs CFP) et des charges fixes (pour 104 millions de francs CFP dont une partie a été compensée par la baisse de certaines charges ce qui ramène ce montant à 69 millions de francs CFP).

Cette contraction des recettes limite mécaniquement la capacité de la Ville à constituer l'autofinancement nécessaire à son programme d'investissement. Pour autant, elle a su adapter son pilotage budgétaire à ce contexte de crise sans précédent.

Grâce aux mesures de sobriété engagées dès 2024 et au maintien d'une rationalisation rigoureuse des charges en 2025, la Ville est parvenue à dégager un taux d'épargne de 11 % à la clôture de l'exercice (contre 18 % en 2024). Bien qu'en retrait et en deçà du plancher des 15 %, ce résultat témoigne d'une gestion responsable permettant de sauvegarder une situation financière adaptée dans un contexte budgétaire fortement dégradé.



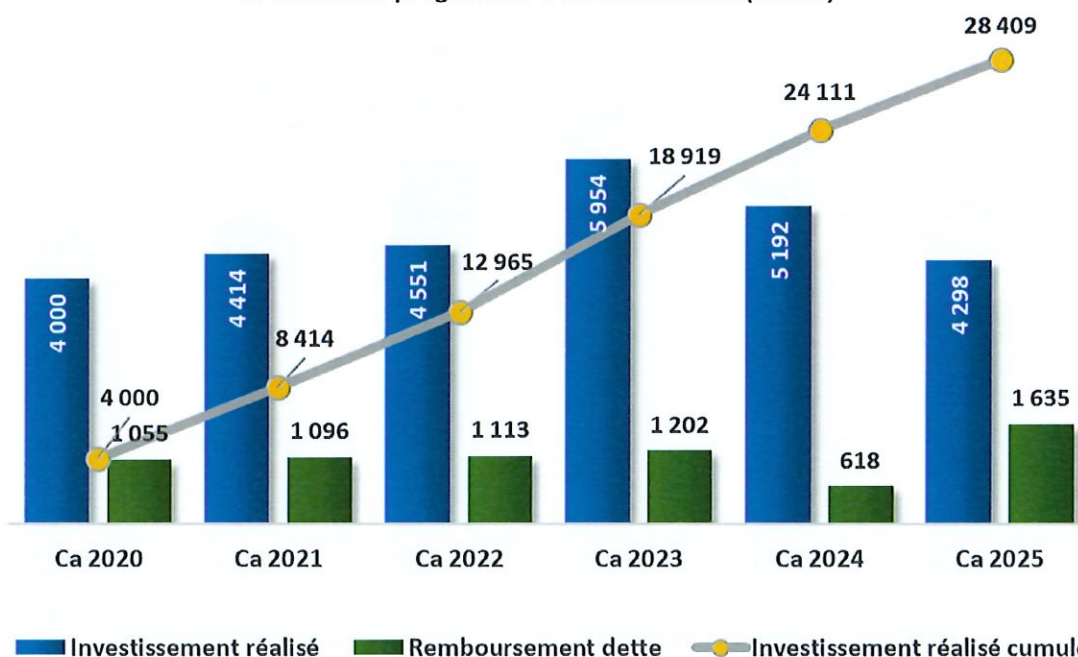
2. La réalisation du programme d'investissement

Après le coup d'arrêt des investissements en 2024 provoqué par les conséquences de la crise sur les chantiers, la Ville a opéré une révision complète de son programme d'investissement pour 2025. Ainsi, 4,3 milliards de francs CFP ont été investis, marquant la volonté de la collectivité de maintenir malgré tout une commande publique pour soutenir les entreprises calédoniennes lourdement impactées par la crise.

Les priorités se sont concentrées sur la poursuite des projets lancés en 2024 (1,2 milliard de francs CFP) et sur la reconstruction des infrastructures et équipements détruits lors des émeutes (1,7 milliard de francs CFP dont 1,2 milliard de francs CFP remboursé par l'Etat) et les autres dépenses d'investissement (1,4 milliard de francs CFP).

Pour l'exercice 2025, le programme d'investissement a été intégralement financé par des subventions d'investissement et par l'autofinancement dégagé par la Ville, sans aucun recours à l'emprunt.

Evolution du programme d'investissement (en MF)



L'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 28 milliards de francs CFP sur la période, soit une moyenne annuelle de 4,7 milliards de francs CFP.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir l'épargne (60 %) et les subventions d'investissement (19 %) et par l'emprunt à hauteur de 21 %.

Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2020-2025
Investissement réalisé	4 000	4 414	4 551	5 954	5 192	4 298	28 410
Epargne nette	60%	46%	51%	58%	53%	81%	60%
Subventions	13%	30%	16%	23%	16%	19%	19%
Emprunt	27%	24%	33%	19%	32%	0%	21%

3. La situation de trésorerie

A la clôture de l'exercice 2025, le solde de trésorerie s'élevait à 6,5 milliards de francs CFP (760 millions de francs CFP fin 2024). Il doit être mis en perspective avec les engagements suivants :

- stock de dépenses engagées à décaisser : 730 577 729 F
- recettes non perçues :
 - o subventions d'investissement : 154 754 120 F
 - o centimes additionnels : 165 656 210 F

4. Un endettement modéré et une solvabilité satisfaite

Sans nouvel emprunt contracté en 2025, l'encours de la dette s'élève à 12,2 milliards de francs CFP à la clôture de l'exercice.

Concernant les indicateurs de solvabilité, la situation financière de la Ville affiche une résilience notable malgré la crise. Le taux d'endettement s'établit à 53 % des recettes en 2025, contre 81 % en 2024.

Cette amélioration sensible est directement liée à la perception de l'indemnisation exceptionnelle des assurances. Ce ratio demeure très nettement inférieur à la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement se situe désormais à 4,7 années contre 4,6 années en 2024. Bien qu'en augmentation à cause de l'érosion des recettes structurelles, ce ratio garantit la solvabilité de la collectivité en restant sous le seuil de vigilance des 7 années.

L'encours de la dette communale est intégralement réparti entre deux partenaires institutionnels :

- AFD : 11 milliards de francs CFP (soit 91 % du stock).
- CDC : 1 milliard de francs CFP (soit 9 %).

Le profil d'extinction de la dette prévoit un terme à l'horizon 2044. Enfin, la structure du stock est sécurisée par une forte prévisibilité : 91 % des prêts sont conclus à taux fixe, les 9 % restants étant indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou LEP).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2025

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	DURÉE RÉG. MOYENNE
-----------	------------	---------	-------------------	----------------	---------	--------------------

TYPE DE TAUX						
Fixe	1,50	11 111 989 536	1 131 839 183	943 315 252	188 523 931	12 ans 06 mois
Indexé	3,55	1 105 465 035	306 541 346	256 021 728	50 519 618	04 ans 03 mois
Structuré	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois

TRANCHE DE TAUX						
4.00% < taux	4,24	743 320 840	45 775 959	13 679 160	32 096 800	17 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,50	1 606 961 479	275 894 327	212 517 668	63 376 659	09 ans 11 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,80	2 108 018 092	320 208 774	253 687 822	66 520 952	15 ans 02 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,84	2 959 324 122	345 160 976	286 809 226	58 351 751	09 ans 05 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,57	3 066 908 004	275 714 363	257 016 975	18 697 388	12 ans 02 mois
taux <= 0.00%	0,00	1 732 922 035	175 626 129	175 626 129	0	10 ans 00 mois

PÉRIODICITÉ						
Mensuelle	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	0	116 715 573	115 350 146	1 365 427	00 ans 00 mois
Semestrielle	1,50	11 111 989 536	1 015 123 610	827 965 106	187 158 504	12 ans 06 mois
Annuelle	3,55	1 105 465 035	306 541 346	256 021 728	50 519 618	04 ans 03 mois

PRÊTEUR						
Tous	1,70	12 217 454 570	1 438 380 529	1 199 336 980	239 043 549	11 ans 09 mois

DEVISE						
euro	1,70	12 217 454 570	1 438 380 529	1 199 336 980	239 043 549	11 ans 09 mois
XPF	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois

TOTAL	1,70	12 217 454 570	1 438 380 529	1 199 336 980	239 043 549	11 ans 09 mois
--------------	-------------	-----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	-----------------------

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de la ville de Nouméa seront principalement consacrées à trois axes majeurs : la poursuite des chantiers prioritaires engagés depuis 2024, le programme de reconstruction des infrastructures ou équipements détruits lors des émeutes et la mise en œuvre du dispositif de solidarité républicaine.

1. Les chantiers prioritaires : 2 325 971 000 F

Opération		CP 2026	Financement
Pôle jeunesse	Réhabilitation de l'ancien hôtel de police en espaces dédiés au pôle jeunesse	173 000 000 F	Etat : 134,9 M, solde à percevoir en 2026 : 94,4 M
Jeune Scène	Réhabilitation du complexe sportif	180 000 000 F	Etat : 47 M, solde à percevoir en 2026 : 33 M
Piste cyclable du Faubourg Blanchot	Parcours cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au quartier Latin	344 706 000 F	Etat AFITF : 333,6 M, solde à percevoir en 2026 : 244 M
Réfection de chaussées	Poursuite du programme de modernisation des voiries, sécurité routière	575 000 000 F	
Trottoirs	Poursuite du programme de modernisation des trottoirs du centre-ville	110 000 000 F	
Eclairage public	Réfection de l'éclairage public de la route de Normandie et de la rue de Béchade	100 000 000 F	Etat fonds verts : 73,9 M, solde à percevoir en 2026 : 17,6 M
Sécurisation de talus	Confortement du talus du Ouen Toro	114 000 000 F	Etat : 80,5 M, solde à percevoir en 2026 : 56 M
Littoral de l'Anse Vata	Confortement des berges de la promenade Roger Laroque	26 000 000 F	-
Usine de production d'eau potable	Etudes pour la construction d'une nouvelle usine	46 000 000 F	
Confort thermique dans les écoles	Travaux d'amélioration du confort thermique dans les écoles	210 000 000 F	Province Sud : 75 M
Stade Pentecost	Rénovation des vestiaires et des sanitaires	15 000 000 F	Etat ANS : 26 M, solde à percevoir en 2026 : 18,5 M
Démocratie participative	Reconduction de l'enveloppe pour les projets de proximité structurants dans les quartiers	80 000 000 F	
Vidéoprotection	Travaux pour l'extension du réseau de vidéoprotection	40 000 000 F	

Traitement des appels d'urgence	Renouvellement du système « allo 18 »	62 000 000 F	NC FIPE 2025 : 22 M
Dispositif anti requins	Etudes à mener en partenariat avec le centre de la Réunion	4 115 000 F	
Bâtiment de la France Australe	Finalisation : dernières situations à payer	3 000 000 F	
Bâtiment des archives		55 000 000 F	Etat, MAC : 47,6 M - soldée en 2025
Route du Port Despointes		20 000 000 F	
Aménagement de la rue Jean Jaurès		28 000 000 F	Etat fonds verts : 187 M, solde à percevoir en 2026 : 42,6 M
Extension hôtel de police		Aménagement des locaux de l'immeuble Berton et extension de l'hôtel de police	91 600 000 F
Sécurisation de bâtiments et équipements de sécurité	Caméras, éclairage, barrières anti véhicules béliers	48 550 000 F	
	Total	2 325 971 000	

2. Le programme de reconstruction : 882 436 000 F

La Ville poursuivra le programme de reconstruction des infrastructures ou équipements détruits lors des émeutes à hauteur de 882 millions de francs CFP de crédits de paiement en 2026, répartis comme suit :

- école les Orchidées-Daniel Talon	:	38 000 000 F
- voiries	:	292 236 000 F
- pôle de services publics à Rivière Salée	:	30 000 000 F
- espace polyvalent au Mouv'	:	17 000 000 F
- espace municipal de Tuband	:	26 000 000 F
- médiathèque de Kaméré	:	5 000 000 F
- locaux de Macadam Partage à Doniambo	:	30 000 000 F
- mur d'escalade	:	200 000 000 F
- véhicules et engins	:	105 200 000 F
- dock au centre technique municipal à Doniambo	:	24 000 000 F
- relocalisation de la direction des risques sanitaires	:	79 000 000 F
- vidéoprotection	:	36 000 000 F

3. Le dispositif de solidarité républicaine : 448 700 726 F

Institué par l'Etat et versé par la Nouvelle-Calédonie en 2025, le dispositif de solidarité républicaine représente une aide exceptionnelle pour la Ville d'un montant de 448 700 726 francs CFP. La mise en œuvre de cette aide sera répartie sur les domaines d'intervention suivants :

- social	:	272 943 808 F
- restauration	:	40 171 446 F
- jeunesse	:	135 585 472 F

IV. CONCLUSION

En dépit d'une conjoncture économique calédonienne qui demeure fortement dégradée et marquée par l'absence de perspectives de reprise, la ville de Nouméa a su faire preuve d'une résilience financière notable. La stratégie de pilotage engagée depuis 2024 permet aujourd'hui d'aborder l'exercice 2026 avec des fondamentaux préservés, malgré un environnement local caractérisé par une érosion structurelle des ressources.

Pour 2026, les orientations budgétaires seront résolument tournées vers la poursuite des chantiers prioritaires et l'accélération du programme de reconstruction. Forte de l'appui du dispositif de solidarité républicaine, la Ville s'engage à maintenir à flot ses actions sociales au travers de son CCAS, vis-à-vis de sa jeunesse et la culture avec le pôle vie locale et les cantines avec la Caisse des Ecoles.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026.

Nouméa le 29 janvier 2026

Le Maire,

Sonia LAGARDE

